

---

---

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*SEANCE DU 30 MAI 2024*

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,*

*DELIBERATION N° 13*

---

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

Date de convocation : 24 mai 2024

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 5 juin 2024

**CONVENTION D'ADHESION A LA FONCTION DE  
REFERENT DE DEONTOLOGUE ET LAICITE AUPRES  
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 14 h 51), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 14 h 51), Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

En conformité avec la loi de transformation de la fonction publique territoriale et le décret sur le cumul d'activités, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ont mis en place un partenariat sur le champ de la fonction de référent déontologue et laïcité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

A compter de 2024, il est proposé de poursuivre cette collaboration qui regroupera plusieurs centres de gestions néo-aquitains.

Cette mission est proposée au tarif forfaitaire annuel de 750 €.

Les modalités sont prévues dans la convention annexée à la présente délibération.

.../...

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'adhésion à la fonction de référent déontologue et laïcité auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme  
NIORT, le 5 juin 2024

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGE  
Et par délégation,  
Le Vice-Président

SIGNEE

Nicolas VIDEAU